



Association Loi 1901
5, rue Perrée
75003 PARIS

Paris, le 7 mars 2025

Madame la Maire
Hotel de Ville
PARIS

Madame la Maire,

C'est avec consternation que nous apprenons la programmation d'un concert dont le but a une apparence noble « *Solidarité Congo, soutien aux enfants victimes du conflit à l'est du Congo* » le 7 avril 2025, soit exactement la date à laquelle la France, conformément au Décret n° 2019-435 du 13 mai 2019 et le monde, conformément à la résolution n° 69/323 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, devrait commémorer le génocide commis contre le Tutsi.

L'organisation à cette date spécifique d'un événement qui porte comme tête d'affiche l'artiste congolais GIMS connu, entre-autre, pour des propos incitant à la haine et à la violence contre les Tutsis ne peut pas être un hasard. Dans un documentaire qui lui est consacré par Netflix¹ il a ainsi déclaré, avant de mimer un tir au fusil : « *ce n'est pas avec un jus d'orange qu'on arrête la haine d'un tutsi* »

Vous rappelant, Madame la Maire, la mise en garde contre l'escalade des discours de haine et de l'incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence en particulier contre les Tutsi ou la communauté rwandophone émise par la Conseillère Spéciale des Nations Unies² pour la prévention contre le génocide s'agissant du conflit à l'est du Congo dans le cadre duquel cet événement entend s'inscrire, nous sollicitons votre intervention afin que cet évènement soit reporté à une autre date.

Ce report permettra à ceux qui souhaitent se recueillir à cette date consacrée à la mémoire des victimes du génocide commis contre les Tutsi causé par cette même haine d'éviter d'endurer une épreuve de plus. Il permettra par ailleurs d'éviter le trouble à l'ordre public que la tenue de cet événement dans ce contexte ne manquera pas de causer.

Comptant sur votre compréhension et solidarité habituelle avec la communauté rwandaise et internationale dans cette période de commémoration, nous vous prions de croire, Madame la Maire, à l'assurance de notre haute considération.

Christophe RENZAHO
Président de la CRF

¹ <https://www.netflix.com/fr/title/81029777?s=a&trkid=13747225&trg=wha&vlang=fr&clip=81245518> minute 37

² Communiqué du 30 novembre 2022 de Madame Alice Wairimu Nderitu, Conseillère spéciale des Nations Unies pour la prévention du génocide à l'issue de sa visite en République démocratique du Congo (RDC) du 10 au 13 novembre 2022